



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-80-2019, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992 et ses amendements, en vue de modifier le plan de zonage 1 / 2 annexé au règlement de zonage de manière à agrandir la zone H-40 à même une partie de la zone C-29.

Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier les zones H-40 et C-29.

La zone H-40 est agrandie à même une partie de la zone C-29 en y joignant le lot 3 830 078 identifié au croquis ci-dessous.

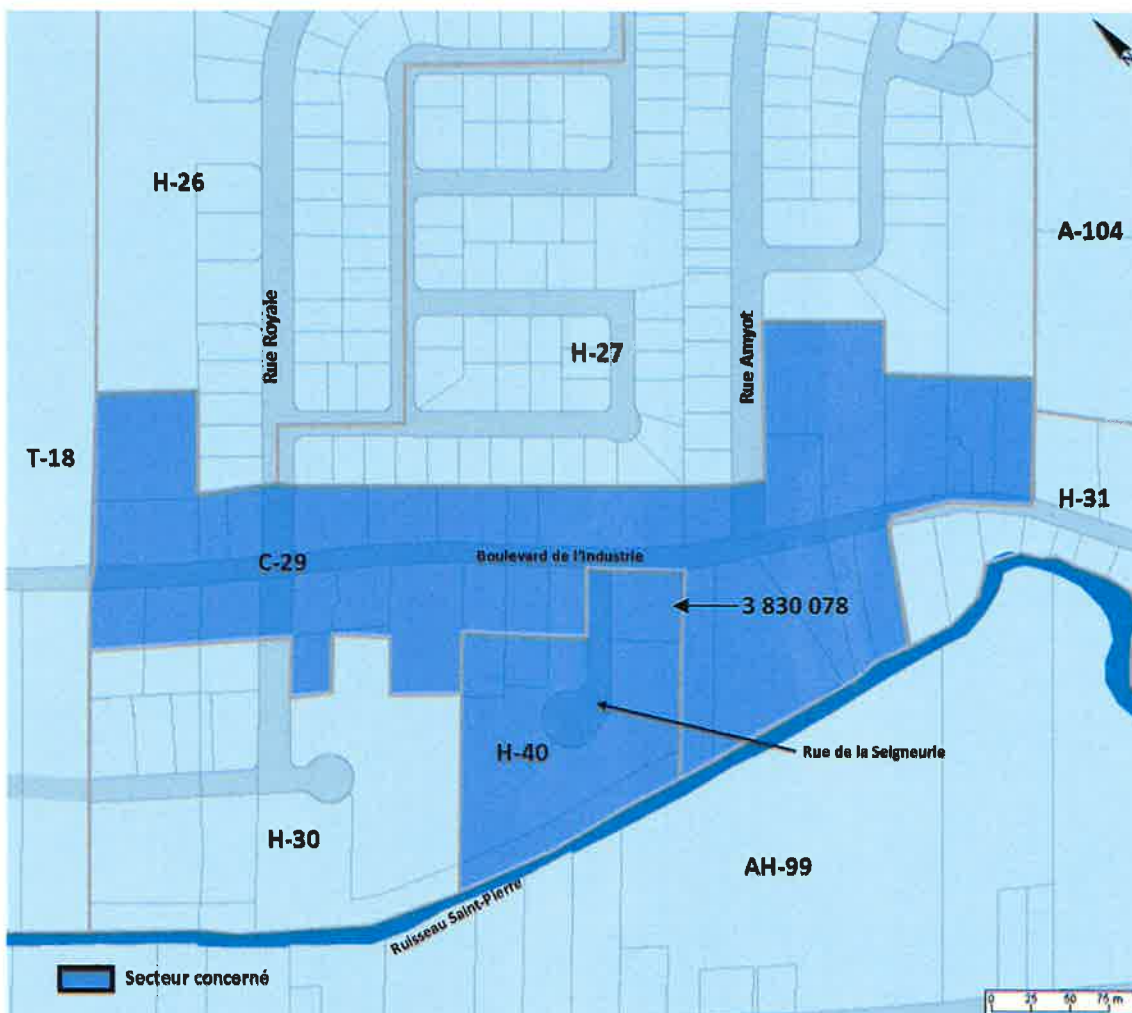
Description de la zone visée

La zone C-29 est située de part et d'autre du boulevard de l'Industrie entre les lignes hydroélectriques et la zone H-31.

La zone H-40 est située au sud du boulevard de l'Industrie et inclut la rue de la Seigneurie et le projet résidentiel «La Seigneurie du Ruisseau».

Les zones contiguës aux zones visées sont les zones T-18, H-26, H-27, H-30, H-31, AH-99 et A-104.

Les zones visées sont illustrées au croquis ci-dessous.



Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 avril 2019 à 19 h 15** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEPTIÈME jour du mois de MARS deux mille dix-neuf.



Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
M. Pascal Blais